

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

FCPI AMBITION CROSS-BORDER 2015



ETAT CIVIL

☐ M ☐ Mme ☐ M et Mme (souscription indivise) ☐ M ou Mme (souscription conjointe)

Souscripteur 1

Nom Prénom

Date de naissance Lieu de naissance Dept.

Souscripteur 2

Nom Prénom

Date de naissance Lieu de naissance Dept.

Adresse

Rue Code Postal

Ville Pays

Téléphone et/ou e-mail

☐ Autorise ; ou ☐ N'autorise pas la Société de gestion à lui adresser toute notification par courrier électronique (lettre d'information semestrielle notamment), à l'adresse indiquée ci-dessus.

Ces données sont nécessaires à notre société pour traiter votre demande. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès d'A PLUS FINANCE.

Est déjà détenteur de titres A Plus Finance ☐ OUI ☐ NON

Afin de bénéficier des avantages fiscaux spécifiques aux FCPI et FIP, je déclare :

- m'engager à conserver les parts acquises jusqu'au 31 décembre de la 5^{ème} année suivant celle de la souscription, conformément aux dispositions du Code Général des Impôts ;
- avoir pris note que le bénéfice des exonérations et avantages fiscaux est également conditionné par le respect des deux conditions suivantes : être fiscalement domicilié(e) en France, et ne pas détenir, directement ou indirectement, plus de 10% des parts du Fonds à aucun moment, ni plus de 25% des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds.
- ne pas avoir la qualité de « US Person » (selon la réglementation américaine, être descendant de parents américains ou avoir passé plus de 183 jours aux Etats-Unis pendant les 3 dernières années ou être détenteur d'une Green Card). Le Souscripteur s'engage à notifier à la Société de gestion dans les plus brefs délais tout changement de résidence et s'engage à cet égard à communiquer à la Société de gestion toutes informations ou attestations qui lui seraient nécessaires dans le cadre de ce changement de résidence ;

Je déclare avoir reçu et pris connaissance du(des) DICI du(des) fonds d'A Plus Finance dans le(s)quel(s) je souscris (joint(s) au bulletin de souscription).

Je certifie que les fonds utilisés pour cette ou ces souscription(s) ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.

Je joins impérativement deux photocopies recto-verso de ma pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport), un justificatif de domicile de moins de 3 mois, ainsi que la fiche de classification et de connaissance du client. Le bulletin est valable sous réserve d'encaissement de la souscription et dans la limite des parts disponibles.

PARTIE I : SOUSCRIPTION, ENCADREMENT DES FRAIS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

FCPI AMBITION CROSS-BORDER 2015

Agrément AMF du 18/03/2015

Code ISIN part A : FR0012518280

Durée minimum d'investissement **5 ans**

Je déclare souscrire parts (**nombre entier de 10 parts minimum**) du FCPI AMBITION CROSS-BORDER 2015 de **105 euros** chacune (droits d'entrée de 5% compris).

Je verse un montant total de euros, qui comprend un montant de droits d'entrée de euros (Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription) **par chèque à l'ordre de FCPI AMBITION CROSS-BORDER 2015.**

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le fonds sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le (les) fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 4,49% (TFAM_GD), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée) à hauteur d'un pourcentage maximal de 2,06% (TFAM_D). Les frais et commissions de distributions ne pourront être prélevés au-delà de 9 ans.

 L'intégralité de mon versement constitue : ☐ Une souscription en vue d'une réduction d'IR ☐ Une souscription en vue d'une réduction ISF.
Si aucune des cases n'est cochée, l'intégralité de mon versement constitue une souscription en vue d'une réduction ISF.

AVERTISSEMENT: L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 7 à 9 années pour AMBITION CROSS-BORDER 2015, sur décision de la société de gestion à compter de la date de clôture de la période de souscription (soit jusqu'au 31 juillet 2025 au plus tard), sauf cas de déblocages anticipés prévus par la loi et décrits dans le règlement.

Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ces fonds commun de placement à risque décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Mes titres seront inscrits en nominatif pur auprès du dépositaire Oddo & Cie, sans frais ni droits de garde. Néanmoins, si je souhaite que mes titres soient transférés sur un autre compte titres, j'en fais la demande expresse auprès de la société de gestion : **je joins un relevé de compte titres** et je renseigne ci-dessous les références bancaires de ce compte :

IBAN
CODE BIC

PARTIE II : MODALITES SPECIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE (« CARRIED INTEREST »)

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0.25% du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20% de la plus-value réalisée par le fonds dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : Avoir remboursé le nominal des parts ordinaires (parts A) et des parts spéciales (parts C).

PARTIE III : SIGNATURE

Fait en QUATRE exemplaires (**j'en conserve un**) à le / /

Cachet du partenaire

Code partenaire (obligatoire)

Signature(s) du ou des souscripteur(s), précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».

APF820224